

# COUPON TRIMESTRIEL ACTION BOUYGUES 2018

- > Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.
- > Le titre de créance émis par Natixis Structured Issuance, véhicule d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de formule donnée par Natixis SA (Moody's : A1 / Fitch : A / Standard & Poor's : A<sup>(1)</sup>), est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant. Titre de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en Capital en cours de vie et à l'échéance.
- > Coupon Trimestriel Action Bouygues 2018 est un titre de créance risqué alternatif à un investissement dynamique de type « actions ».
- > Durée d'investissement conseillée : 10 ans en l'absence de remboursement anticipé <sup>(2)</sup>.
- > Période de commercialisation : Du 20 août 2018 au 30 novembre 2018.
- > Éligibilité : contrats d'assurance-vie ou contrats de capitalisation en unités de compte et comptes-titres. La présente brochure décrit les caractéristiques de Coupon Trimestriel Action Bouygues 2018 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.
- > Code ISIN : FR0013353901

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

Communication à caractère promotionnel destinée à une clientèle non professionnelle au sens de la Directive MIF.  
Ce document n'a pas été rédigé par l'entreprise d'assurance.

<sup>(1)</sup> Notations en vigueur au moment de l'impression de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

<sup>(2)</sup> L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé.

# OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une exposition à l'action Bouygues SA (code ISIN : FR0000120503). Le remboursement du produit « COUPON TRIMESTRIEL ACTION BOUYGUES 2018 » est conditionné à l'évolution de cette action. En cas de baisse de l'action de plus de 40% à la date de constatation finale<sup>(1)</sup> par rapport à son niveau de Référence<sup>(1)</sup>, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de cette baisse enregistrée par cette action. Afin de bénéficier d'un remboursement du capital en cas de baisse de moins de 40% (inclus) de l'action à la date de constatation finale<sup>(1)</sup> par rapport à son Cours de Référence<sup>(1)</sup>, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse du marché actions (Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 7,35%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 6,28%).

Un remboursement du capital à l'échéance<sup>(1)</sup> si l'action n'enregistre pas une baisse de plus de 40% par rapport à son niveau de Référence<sup>(1)</sup> à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>.

**Un risque de perte en capital au-delà.**

**Un investissement d'une durée de 10 ans maximum** (hors cas de remboursement anticipé) **et un remboursement du capital** possible chaque trimestre à partir du quatrième trimestre, si à l'une des dates de constatation trimestrielle, le niveau de l'action est supérieur ou égal à son niveau de Référence<sup>(1)</sup>.

**Un objectif de coupon de 1,80% par trimestre<sup>(2)</sup> soit 7,20% par an** si, à l'une des dates de constatation trimestrielle<sup>(1)</sup>, le niveau de l'action est supérieur ou égal 70% par rapport à son niveau observé à la date de constatation initiale<sup>(1)</sup>, soit un Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 7,35% ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 6,28%.

NB :

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur.
- Les montants de remboursement présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation ou à l'échéance le 14 décembre 2028). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
- Les taux de rendement actuariels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils ne prennent toutefois pas en compte ni les frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ni les frais de souscription dans le cas d'un investissement en Compte-titres, ni les prélèvements sociaux et fiscaux.
- Les remboursements sont soumis au risque de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule.
- Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.

<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

<sup>(2)</sup> Hors fiscalité, prélèvements sociaux et/ou frais liés au cadre de l'investissement, sauf faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.



## AVANTAGES

- > Le produit peut verser à l'issue de chaque trimestre un coupon de 1,80%<sup>(1)</sup>, si, aux dates de constatation trimestrielle, le niveau de l'action est supérieur ou égal à 70% de son niveau observé à la date de constatation initiale (le 30/11/2018).
- > Du 4<sup>ème</sup> au 39<sup>ème</sup> trimestre, si à l'une des dates de constatation trimestrielle, le niveau de l'action est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> alors l'intégralité de son capital initial ainsi que le coupon trimestriel de 1,80%, soit un Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(1)</sup> maximum de 7,35%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> de 6,28%.
- > A l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, l'investisseur bénéficie d'un remboursement de l'intégralité de son capital initial, si le niveau de l'action est supérieur ou égal à 60 % de son niveau de Référence à la date de constatation finale.

## INCONVÉNIENTS

- > **Un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance :**
  - ▶ Dans le cas où Coupon Trimestriel Action Bouygues 2018 n'a pas été remboursé par anticipation et où le niveau de l'action a baissé à la date de constatation finale de plus de 40% par rapport à son niveau de Référence.
  - ▶ En cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur en cours de vie (hors cas de remboursement anticipé). Il est en effet impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix dépendant alors du niveau, le jour de la revente, des paramètres de marché. La perte en capital peut être partielle ou totale.
  - ▶ Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- > L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 4 à 40 trimestres.
- > L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'action du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(1)</sup> maximum de 7,35%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> de 6,28%).
- > L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par l'action Bouygues SA.
- > L'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière.
- > Le rendement du produit « Coupon Trimestriel Action Bouygues 2018 » à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'action autour du seuil de -40%.
- > Dans un contexte de marché fortement baissier (niveau de l'action toujours inférieure à 70% par rapport à son niveau observé à la date de constatation initiale), aucun coupon ne sera versé.
- > L'investisseur ne bénéficie pas de la diversification du risque offerte par des sous-jacents actions tels que les indices de marchés actions.

<sup>(1)</sup> Hors fiscalité, prélèvements sociaux et/ou frais liés au cadre de l'investissement, sauf faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (cours de l'action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

<sup>(2)</sup> Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

# MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

## MÉCANISME DE VERSEMENT DES COUPONS

Du 1<sup>er</sup> au 40<sup>ème</sup> trimestre<sup>(1)</sup>, en l'absence de remboursement anticipé préalable, à chaque date de constatation trimestrielle<sup>(1)</sup>, si la performance de l'action Bouygues est supérieure ou égale à 70% de son niveau initial, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> à la date de versement du coupon<sup>(1)</sup> :

Un coupon de 1,80%

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE

Du 4<sup>ème</sup> au 39<sup>ème</sup> trimestre, à chaque date de constatation trimestrielle<sup>(1)</sup>, dès que le niveau de l'action Bouygues est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale<sup>(1)</sup>, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> alors à la date de remboursement anticipé<sup>(1)</sup> :

L'INTÉGRALITÉ DU  
CAPITAL INITIAL



Le coupon conditionnel  
(défini ci-dessus)

(Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(2)</sup> maximum de 7,35%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 6,28%<sup>(3)</sup>)

Sinon, si le niveau de l'action est inférieur à son niveau observé à la date de constatation initiale<sup>(1)</sup>, le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et le produit continue.



<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

<sup>(2)</sup> Hors fiscalité, prélèvements sociaux et/ou frais liés au cadre de l'investissement, sauf faillite ou de défaut de paiement de l'Emetteur et du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.

<sup>(3)</sup> Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale (le 30/11/2028), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, on compare le niveau de l'action par rapport à son niveau de Référence.

### CAS FAVORABLE

Si le niveau de l'action est supérieur ou égal à 70% de son niveau observé à la date de constatation initiale l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> le 14/12/2028 :

L'INTÉGRALITÉ DU  
CAPITAL INITIAL



Le coupon conditionnel  
(défini ci-contre)

### CAS MÉDIAN

Si le niveau de l'action est inférieur à 70% de son niveau observé à la date de constatation initiale mais supérieur ou égal à 60% de ce même niveau, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> à la date d'échéance le 14/12/2028 :

L'INTÉGRALITÉ DU  
CAPITAL INITIAL

Remboursement du capital à  
l'échéance

### CAS DÉFAVORABLE

Sinon, si le niveau de l'action est inférieur à 60% de son niveau observé à la date de constatation initiale, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> à la date d'échéance, le 14/12/2028 :

LA VALEUR FINALE<sup>(2)</sup>  
DE L'ACTION

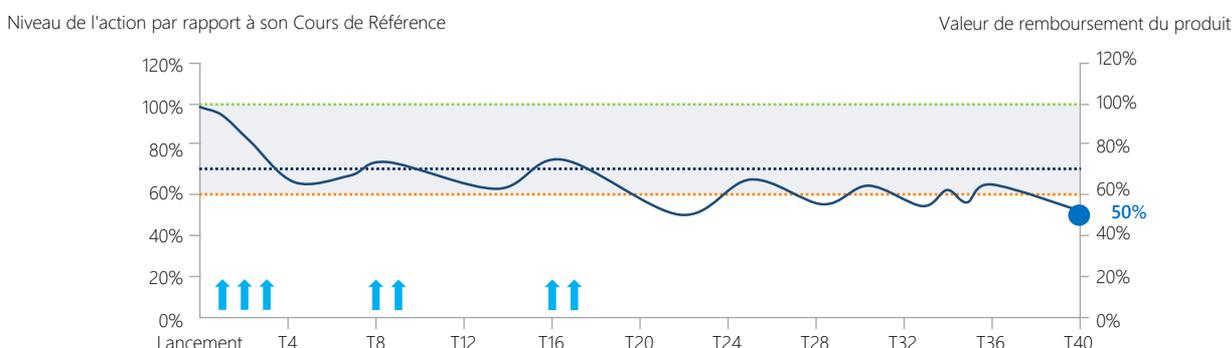
DANS CE SCÉNARIO, L'INVESTISSEUR  
SUBIT UNE PERTE EN CAPITAL À  
L'ÉCHÉANCE À HAUTEUR DE  
L'INTÉGRALITÉ DE LA BAISSE  
ENREGISTRÉE PAR L'ACTION PAR  
RAPPORT À SON COURS DE  
RÉFÉRENCE. CETTE PERTE EN CAPITAL  
PEUT ÊTRE PARTIELLE OU TOTALE.

<sup>(1)</sup> Hors fiscalité, prélèvements sociaux et/ou frais liés au cadre de l'investissement, sauf faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.

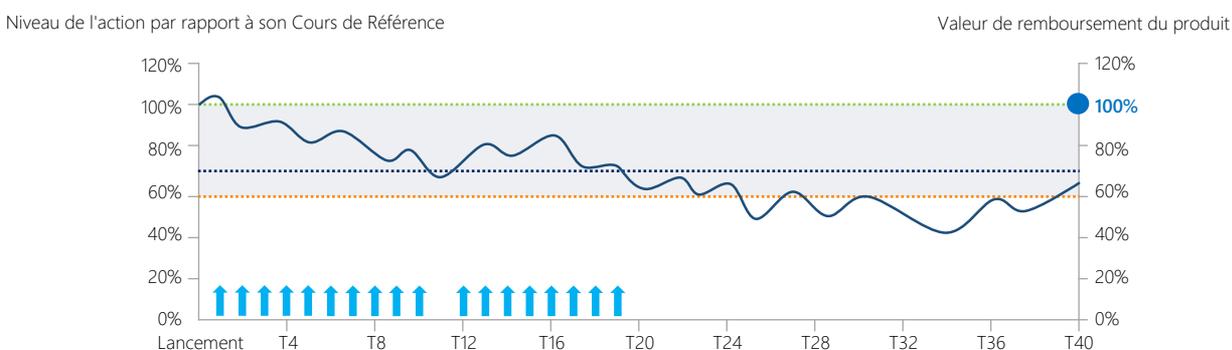
<sup>(2)</sup> La Valeur Finale de l'action à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

# ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

## SCÉNARIO DÉFAVORABLE : MARCHÉ FORTEMENT BAISSIER À LONG TERME



## SCÉNARIO MÉDIAN : MARCHÉ BAISSIER À LONG TERME



## SCÉNARIO FAVORABLE AVEC MISE EN EVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS : MARCHÉ HAUSSIER À COURT TERME



- Evolution de l'action
- Valeur de remboursement du produit
- Barrière de perte en capital à l'échéance (60%)
- Barrière de remboursement anticipé du 4<sup>ème</sup> trimestre et de versement du gain (100%)
- Barrière de versement du coupon trimestriel (70%)
- ↑ Coupon conditionnel de 1,80%

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. Les chiffres présentés dans ces illustrations sont hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sont considérés hors faillite ou défaut de paiement de l'émetteur.

**SCÉNARIO DÉFAVORABLE : MARCHÉ FORTEMENT BAISSIER À LONG TERME**

- > À l'issue des semestres 1, 2, 3, 8, 9, 16 et 17, l'action est en baisse de moins de 30% par rapport à son niveau observé à la date de constatation initiale. L'investisseur reçoit alors 7 coupons de 1,80% au titre de ces trimestres.
- > À chaque date de constatation trimestrielle, l'action clôture en baisse par rapport à son Cours de Référence. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- > À l'issue des 10 ans, l'action clôture en baisse de plus de 40% par rapport à son Cours de Référence (soit -50% dans cet exemple). L'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> alors la Valeur Finale<sup>(2)</sup> de l'action, soit 50% du capital initial. Il subit dans ce scénario une perte en capital. Le Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(1)</sup> est alors égal à -5,24%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(4)</sup> de -6,19%, contre un Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(1)</sup> de -6,67% pour un investissement direct dans l'action<sup>(3)</sup>.
- > **Dans le cas défavorable où l'action céderait plus de 40% de sa valeur à la date de constatation finale, la perte en capital serait supérieure à 40% du capital investi, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.**

**SCÉNARIO MÉDIAN : MARCHÉ BAISSIER À LONG TERME**

- > À l'issue des semestres 1 à 10 et 12 à 19, l'action est en baisse de moins de 30% par rapport à son niveau observé à la date de constatation initiale. L'investisseur reçoit alors 18 coupons de 1,80% au titre de ces trimestres.
- > À chaque date de constatation trimestrielle, l'action clôture en baisse par rapport à son Cours de Référence. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- > À l'issue des 10 ans, l'action enregistre une baisse de 35% et se maintient donc au-dessus du seuil de perte en capital. L'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> alors l'intégralité du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(1)</sup> est alors égal à 3,57%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(4)</sup> de 2,53%, contre un Taux de Rendement Annuel Brut de -4,20% pour un investissement direct dans l'action<sup>(3)</sup>.

**SCÉNARIO FAVORABLE AVEC MISE EN EVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS : MARCHÉ HAUSSIER À COURT TERME**

- > À l'issue des trimestres 1 à 3, l'action est en baisse de moins de 30% par rapport à son niveau observé à la date de constatation initiale. L'investisseur reçoit alors 3 coupons de 1,80% au titre des trimestres 1, 2 et 3.
- > À la quatrième date de constatation trimestrielle, l'action est en hausse par rapport à son Cours de Référence (soit +20% dans cet exemple). Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent activé.
- > L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial majorée d'un coupon trimestriel de 1,80%, soit 101,80% du capital initial<sup>(1)</sup>. Le Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(1)</sup> est alors égal à 7,07%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(4)</sup> de 6,00%, contre un Taux de Rendement Annuel Brut de 19,08% pour un investissement direct dans l'action<sup>(3)</sup>, **du fait du mécanisme de plafonnement des gains.**

<sup>(1)</sup> Hors fiscalité, prélèvements sociaux et/ou frais liés au cadre de l'investissement, sauf faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.

<sup>(2)</sup> La Valeur Finale de l'action à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

<sup>(3)</sup> Le Taux de Rendement Annuel Brut pour un investissement direct dans l'action est calculé hors frais.

<sup>(4)</sup> Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

# PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

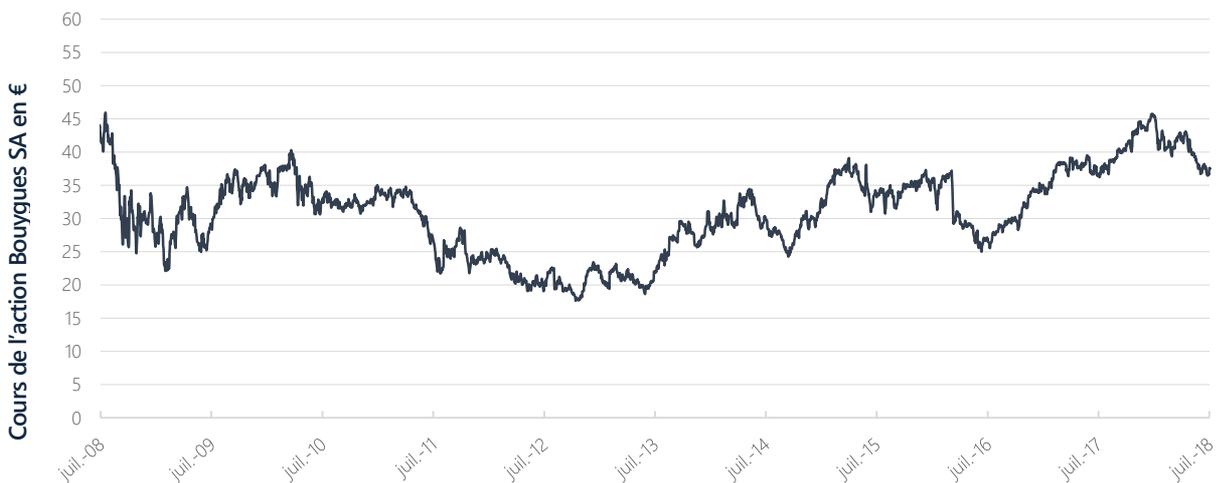
## ZOOM SUR L'ENTREPRISE BOUYGUES SA :

Bouygues SA offre des services dans la construction (génie civil, maîtrise d'ouvrage de pétrole et gaz), immobilier (projets résidentiels, commerciaux et de bureaux) et communication par portable. Elle produit aussi des programmes de télévision et des films et gère des services aux collectivités (production d'électricité, distribution d'eau et collecte des déchets).

Création	Secteur	Notation S&P	Notation Moody's	Chiffre d'affaires	Résultat net GAAP	Endettement net	Capitaux propres
1952	Construction, Télécom et Médias	BBB+	Baa1	32 904 M€ en 2017 (31 768 M€ en 2016)	1 085 M€ en 2017 (732 M€ en 2016)	1 914 M€ en 2017 (1 864 M€ en 2016)	10 210 M€ en 2017 (9 420 M€ en 2016)

Se référer au site internet de Bouygues pour plus d'informations : <http://www.bouygues.com>

## ÉVOLUTION DE L'ACTION BOUYGUES ENTRE LE 30/07/2008 ET LE 30/07/2018



### Performance cumulées

1 an	3,32%
3 ans	11,37%
5 ans	70,06%
10 ans	-10,49%

Source : Bloomberg au 30/07/2018

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Natixis ni l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

# PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Type	<b>Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, ayant été approuvé le 13 juin 2018 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 18-244.</b>							
Émetteur	Natixis Structured Issuance (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A., les engagements financiers de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital)							
Garant de la formule et des sommes dues	Natixis S.A. (S&P : A/Moody's : A1/Fitch Ratings : A au 18 mai 2018). Notations en vigueur au moment de l'impression de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.							
Devise	Euro (€)							
Code ISIN	FR0013353901							
Sous-jacent (dividendes non réinvestis)	Bouygues SA (Bloomberg : EN FP Equity ; code ISIN : FR0000120503).							
Éligibilité	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, compte-titres							
Garantie du capital	<b>Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance</b>							
Prix d'émission	100% de la Valeur nominale							
Période de commercialisation	Du 20/08/2018 au 30/11/2018							
Valeur nominale	1 000 EUR							
Date d'émission	20/08/2018							
Date de constatation initiale	30/11/2018							
Cours de Référence	Cours de clôture de l'action le 30/11/2018							
Dates de constatation trimestrielle	28/02/2019, 30/05/2019, 30/08/2019, 02/12/2019, 02/03/2020, 01/06/2020, 31/08/2020, 30/11/2020, 01/03/2021, 31/05/2021, 30/08/2021, 30/11/2021, 28/02/2022, 30/05/2022, 30/08/2022, 30/11/2022, 28/02/2023, 30/05/2023, 30/08/2023, 30/11/2023, 29/02/2024, 30/05/2024, 30/08/2024, 02/12/2024, 28/02/2025, 30/05/2025, 01/09/2025, 01/12/2025, 02/03/2026, 01/06/2026, 31/08/2026, 30/11/2026, 01/03/2027, 31/05/2027, 30/08/2027, 30/11/2027, 29/02/2028, 30/05/2028, 30/08/2028							
Dates de remboursement anticipé automatique / Dates de versement de coupons	14/03/2019, 13/06/2019, 13/09/2019, 16/12/2019, 16/03/2020, 15/06/2020, 14/09/2020, 14/12/2020, 15/03/2021, 14/06/2021, 13/09/2021, 14/12/2021, 14/03/2022, 13/06/2022, 13/09/2022, 14/12/2022, 14/03/2023, 13/06/2023, 13/09/2023, 14/12/2023, 14/03/2024, 13/06/2024, 13/09/2024, 16/12/2024, 14/03/2025, 13/06/2025, 15/09/2025, 15/12/2025, 16/03/2026, 15/06/2026, 14/09/2026, 14/12/2026, 15/03/2027, 14/06/2027, 13/09/2027, 14/12/2027, 14/03/2028, 13/06/2028, 13/09/2028							
Dates de constatation finale	30/11/2028							
Date d'échéance	14/12/2028							
Marché secondaire	NATIXIS fournira un marché secondaire chaque Jour de Bourse du Sous-Jacent. NATIXIS s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les Obligations dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : Le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1,00% au cours de vente.							
Commission de distribution	La commission pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 1.00% du nominal des Titres de créance effectivement placés ; cette commission sera payée sur la durée de vie des Titres de créance. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des Titres de créance.							
Cotation	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)							
Agent de calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.							
Liquidité	Quotidienne							
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Pricing Partners (ci-après la « Société » sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours)). Cette Société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe NATIXIS.							

# PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

L'investisseur est invité à consulter la rubrique facteurs de risque du Prospectus de Base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

- **Risque lié aux sous-jacents** – Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du Cours de l'action **Bouygues SA** et donc à l'évolution du marché actions français.
- **Risque de perte en capital** – en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du support pourra être inférieur à son prix de commercialisation. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre à maturité peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'action Bouygues SA. Dans le pire des scénarii, la perte en capital peut être totale.
- **Risques de marché** – Le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'action Bouygues SA, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'indice clôture aux alentours de 40 % de baisse par rapport à son cours initial.
- **Risque de liquidité** – le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de faillite, défaut de paiement ou mise en résolution du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de commercialisation. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.
- **Risque de contrepartie** – L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la Garantie ou l'Investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des Titres de créance émis par l'Émetteur.

# AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de Irbis Finance qui commercialise le produit Coupon Trimestriel Action Bouygues 2018.

Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives de Coupon Trimestriel Action Bouygues 2018 afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Coupon Trimestriel Action Bouygues 2018 est (i) éligible pour une souscription en compte titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le « Contrat »). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de tenue de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financiers, indice ou marché mentionné dans ce document.

Le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses supplément successifs, a été approuvé le 13 juin 2018 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 18-244 (le « Prospectus de Base »). Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives de l'émission des présents Instruments Financiers en date du 16 août 2018 sont disponibles sur les sites de la Bourse de Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)), de Natixis ([equitysolutions.natixis.com](http://equitysolutions.natixis.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de souscription. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).



Société par actions simplifiée au capital social de 16 479 000,00 €  
25 rue Chateaubriand, 75008 Paris  
RCS PARIS - SIRET : 813 564 267 00017